

MILIEU CARCÉRAL ■ Ils préparent la sortie de détention Prisonniers... et diplômés



FIERTÉ. Entourés des acteurs qui les ont aidés, Samir, Weheb et Mickaël brandissent leurs diplômes.

Une expérimentation a permis l'accompagnement de détenus dans un processus de validation des acquis de l'expérience. Les premiers diplômés ont été remis hier.

Blandine Lamortise
blandine.lamortise@centrefrance.com

Avec l'aide de l'association Médiacion, plusieurs dizaines de détenus d'Orléans (aujourd'hui au centre pénitentiaire de Saran) et de Châteaudun (Eure-et-Loir) ont travaillé sur leur avenir professionnel. Quarante sont allés plus loin en intégrant un dispositif expérimental de Validation des acquis par l'expérience (VAE). Objectif : faire émerger leurs compétences. Hier, neuf diplômés ont été remis, à Saint-Jean-de-Braye.

Complexe

Cet accompagnement a démarré en septembre 2012 dans l'Orléanais et s'est étendu à Châteaudun en janvier 2013. Le dispositif, financé par le Fonds social européen, le ministère de la Justice, la Direccte et le Fonds interministériel de la prévention de la délinquance, a coûté, 53.000 euros, sur deux ans et demi.

Mettre en place la VAE dans le milieu carcéral s'est avéré plus complexe que dans un milieu « ordinaire » : accès limité à l'ordinateur, contraintes

des horaires de permission pour se rendre dans les lieux de certification, difficultés de concentration en cellule...

« Un chemin plus qu'un but »

La démarche est centrée sur les « histoires de vie ». « Ils s'interrogent sur eux-mêmes, gagnent en estime de soi. C'est plus le chemin que le but qui compte », explique une proviseure en milieu carcéral. Un bel outil de prévention de la récidive. « La VAE aboutit souvent à une valorisation de ces acquis », résume Jacques Serizel, président de Médiacion. La motivation et l'encadrement sont déterminants.

Dans le cadre de cette expérimentation viennent d'être remis : quatre titres professionnels de préparateur de commandes, trois de caristes, un de commercial et un brevet de responsable d'exploitation commerciale. Des résultats « très positifs », s'accordent à dire les différents acteurs. Seulement voilà, les financements ne suivent plus. La décentralisation est passée par là. Alors si certains détenus semblent aujourd'hui croire à nouveau en l'avenir, les porteurs du projet sont, eux, inquiets.

→ QUESTIONS À



MICKAËL

29 ans, détenu à Saran

Quel a été votre parcours ?

J'ai quitté l'école en 4^e. J'ai multiplié les missions d'intérim. J'avais acquis 5 ans d'expérience dans la logistique, quand, à 25 ans, j'ai été condamné à une peine de 5 années.

Comment vous êtes-vous retrouvé dans ce dispositif ?

C'est le SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) qui m'en a parlé parce qu'il trouvait que j'avais un bon CV. Je lui ai amené tous mes bulletins de salaire pour que l'on voit à quel diplôme je pouvais prétendre. Résultat : j'ai passé mon brevet des collèges, mon brevet informatique et internet et deux titres professionnels de préparateur de commandes et cariste. En 30 mois, j'ai rattrapé mon niveau scolaire. Le soir, j'ai bossé plutôt que de regarder la télé.

Qu'est-ce que vous en retenir ?

Une bouffée d'air. L'envie d'aller de l'avant. J'avais une expérience que je ne savais pas exprimer. Avoir passé ces diplômes est une fierté.

■ Une autre voie d'accès au diplôme

Toute personne engagée dans la vie active, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 3 ans d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. La VAE est inscrite dans la loi de modernisation sociale de 2002.